

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.  
SÉANCE DU MERCREDI 5 MARS 2025 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 10

Nombre de votants : 12

**Étaient présents :**

Jérôme ROBERT Vice-Président, Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND , Marie-Laure RIVALS , François MORELLE Représentant l'association AEI, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Dominique BERNARD

**Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :**

Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale

**Étaient absents excusés :**

**Théo PEREZ Président, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s), Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF**

**Secrétaire de séance : ISABELLE HERBERT**

---

**OBJET : BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE "SERVICE AIDE A DOMICILE"**

Rapporteur : Jérôme ROBERT

Il est proposé au Conseil d'Administration d'examiner le projet de budget primitif (BP) pour l'exercice 2025 du budget annexe « service d'aide à domicile » à la lumière du présent rapport explicatif, du document budgétaire fourni en annexe et des différents éléments d'information et de contexte exposés lors du débat d'orientation budgétaire.

De manière générale, ce projet est construit sur la base d'estimations sincères et prudentes, compte tenu des informations connues au moment de son élaboration. Il pourra être amendé en cours d'exercice, en tant que de besoin, par décision modificative.

Pour mémoire, le budget annexe du service d'aide à domicile a été créé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et est régi par la nomenclature comptable M22, applicable aux établissements et services sociaux ou médico-sociaux. Il s'accompagne de flux croisés avec le budget principal :

- Un remboursement du budget annexe vers le budget principal, ce dernier avançant en effet chaque mois sa masse salariale ;
- Le cas échéant, une subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe.

Le projet de budget primitif 2025 du budget annexe du service d'aide à domicile s'équilibre en dépenses et en recettes de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>FUNCTIONNEMENT</b>		
Opérations réelles	649 160,00 €	684 658,43 €
Opérations d'ordre	4 600,00 €	
Virement à la section d'investissement		
Résultat de fonctionnement n-1 reporté	30 898,43 €	
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>684 658,43 €</b>	<b>684 658,43 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Opérations réelles	4 296,29 €	
Opérations d'ordre		4 600,00 €
Virement de la section de fonctionnement		
Résultat d'investissement n-1 reporté	303,71 €	
Affectation		
Déficit prévisionnel d'investissement		
Restes à réaliser n-1		
<b>Sous-total investissement</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>4 600,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL BP 2025</b>	<b>689 258,43 €</b>	<b>689 258,43 €</b>

Au préalable, il convient de préciser que le projet de budget primitif qui vous est présenté intègre une reprise par anticipation des résultats prévisionnels de l'exercice 2024. Les montants de cette reprise anticipée sont justifiés par une fiche de calcul des résultats prévisionnels établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public, accompagnée du compte de gestion de ce dernier. Ces documents sont joints en annexe.

#### **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Celle-ci s'équilibre à 684 658 € en dépenses et recettes.

#### **LES DÉPENSES**

Dépenses de fonctionnement (en Euros)	BP 2024	Projet BP 2025
<b>Opérations réelles</b>		
002 - résultat reporté de fonctionnement		30 898
GI - 011 – dépenses afférentes à l'exploitation	699 611	615 950
GII - 012 – dépenses afférentes au personnel	19 500	17 760
GIII - 016 – dépenses afférentes à la structure	15 000	15 450
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>734 111</b>	<b>684 658</b>

<b>Opérations d'ordre</b>		
GIII 016 – dépenses afférentes à la structure	791	4 600
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>791</b>	<b>4 600</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>734 902</b>	<b>684 658</b>

Le résultat de fonctionnement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2024, est négatif et s'établit à 30 898,43 €.

Les dépenses relatives à l'exploitation (615 950 €) comprennent principalement :

- 600 000 € de remboursement de masse salariale au budget principal ;
- 7 500 € de remboursement de frais kilométriques aux aides à domicile ;
- 3 600 € d'abonnement auprès de l'opération de télégestion mobile.

Le solde recouvre le renouvellement des vêtements de travail, les fournitures et produits d'entretien nécessaires au fonctionnement du service, etc.

Les dépenses afférentes au personnel (17 760 € pour le personnel extérieur à la collectivité) connaissent en 2025 une légère diminution, se rapprochant du montant des dépenses réelles de 2024.

Enfin, les dépenses de structure se chiffrent à 15 450 €, dont notamment :

- 7 000 € dédiés à la maintenance informatique des logiciels du service ;
- 3 500 € pour le renouvellement de la certification AFNOR (audit d'admission) (2 000 en 2024)
- 1 500 € affectés à la formation professionnelle (1 500 en 2024) ;
- 1 000 € pour la constatation d'éventuelles créances irrécouvrables ;
- 1 500 € pour d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs ;
- 4 600 € de dotations aux amortissements, opérations d'ordre budgétaire sans mouvement de fonds, donnant lieu à une recette équivalente en section d'investissement.

## LES RECETTES

<b>Recettes de fonctionnement (en Euros)</b>	<b>BP 2024</b>	<b>Projet BP 2025</b>
<b>Opérations réelles</b>		
002 – résultat reporté de fonctionnement	25 240	0
GII - 018 – autres produits	709 662	684 658
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>734 902</b>	<b>684 658</b>
<b>Opérations d'ordre</b>		
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>734 902</b>	<b>684 658</b>

Les autres produits (684 658 €) se composent :

- Des indemnités journalières versées par la CPAM ou d'autres organismes d'assurance dans le cadre d'arrêts de longue maladie : 7 500 € ;
- Des recouvrements auprès des usagers et des caisses : 500 000 € ;

- D'une participation départementale dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens : 43 960 € ;
- D'une dotation départementale CTI : 30 000 €
- De la subvention d'équilibre versée par le budget principal : 97 938,43 €.

Envoyé en préfecture le 10/03/2025  
 Reçu en préfecture le 10/03/2025  
 Publié le   
 ID : 076-267600047-20250305-011\_2025-DE

## **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Cette section s'équilibre à 4 600 € en dépenses et recettes.

### **LES DÉPENSES**

<b>Dépenses d'investissement (en Euros)</b>	<b>Projet BP 2025</b>
<b>Opérations réelles</b>	
001 – résultat reporté d'investissement	304
21 – immobilisations corporelles	4 296
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>4 600</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 600</b>

Le résultat d'investissement reporté, constaté à l'issue de l'exercice 2024 : 303,71 €.

Un crédit de 1 500 € est dédié au renouvellement de 8 smartphones pour les aides à domiciles.

### **LES RECETTES**

<b>Recettes d'investissement (en Euros)</b>	<b>Projet BP 2025</b>
<b>Opérations réelles</b>	
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>0</b>
<b>Opérations d'ordre</b>	
28 – amortissements des immobilisations	4 600
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>4 600</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>4 600</b>

Les recettes prévisionnelles 2025 comprennent :

- Les dotations aux amortissements : 4 600 €.

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-2, L.2311-5, et R.2311-13,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.22,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 05 février 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'exercice 2025,

Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE :

- D'ADOPTER LE BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » DU CCAS, TEL QU'EXPOSE CI-DESSOUS ET CONFORMÉMENT AU DOCUMENT BUDGÉTAIRE JOINT EN ANNEXE A LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	BP2025	RECETTES	BP2025
002 – résultat de fonctionnement reporté	30 898,43 €		
GI -011 – dépenses afférentes à l'exploitation	615 950,00 €	GI - 017 – produits de la tarification	
GII- 012 – dépenses afférentes au personnel	17 760,00 €	GII - 018 – autres produits	684 658,43 €
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	15 450,00 €	GIII - 019 – produits financiers	
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>680 058,43 €</b>	<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>684 658,43 €</b>
GIII-016 – dépenses afférentes à la structure	4 600,00 €	GIII - 019 – produits financiers	
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>684 658,43 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>684 658,43 €</b>

INVESTISSEMENT			
DEPENSES	BP2025	RECETTES	BP2025
21 – immobilisations corporelles	4 296,29 €		
21 _ Restes à réaliser	0,00 €		
001 - résultat d'investissement reporté	303,71 €		
<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>Sous-total mouvements réels</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>0,00 €</b>	28 - Amortissement	4 600,00 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 600,00 €</b>	<b>Sous-total mouvements d'ordre</b>	<b>4 600,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>689 258,43 €</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL INVESTISSEMENT</b>	<b>4 600,00 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>689 258,43 €</b>

- D'APPROUVER LE REPORT ANTICIPE DES RÉSULTATS PRÉVISIONNELS ET, LE CAS ÉCHÉANT, DES RESTES A RÉALISER DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE ».
- D'AUTORISER LE REMBOURSEMENT, PAR LE BUDGET ANNEXE « SERVICE D'AIDE A DOMICILE » AU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS, DES DÉPENSES DE PERSONNEL LUI INCOMBANT.

-----  
PJ : document budgétaire BP 2025, fiche de calcul des résultats prévisionnels 2024, liste des restes à réaliser (si nécessaire).

### ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTIONS : 0    SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S

# Bordereau de signature

Envoyé en préfecture le 10/03/2025  
Reçu en préfecture le 10/03/2025  
Publié le  
ID : 076-267600047-20250305-011\_2025-DE



## BUDGET PRIMITIF DE L\_EXERCICE 2025 DU BUDGET ANNEXE \_SERVICE AIDE A DOMICILE\_

Signataire	Date	Annotation
Application Webdelib CCAS, Application webdelib CCAS	06/03/2025	<b>Action : Visa</b>
Theo Perez, PRESIDENT CCAS	10/03/2025	<b>Action : Signature</b>  Certificat au nom de <u>Theo PEREZ</u> ( maire , COMMUNE DE BOIS GUILLAUME) , émis par <u>ChamberSign France CA3</u> <u>NG Qualified eID</u> , valide du 05 juil. 2023 à 13:51 au 05 juil. 2026 à 13:51.
		<b>Action : Fin de circuit</b>

Dossier de type : ACTES CCAS // Délibération CCAS